

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CABRIERES****Séance du 19 juin 2025****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles GADILLE, maire.

Nature de l'acte :

Autres domaines de compétence des communes 9.1

Date de convocation : 12 juin 2025

Acte rendu exécutoire après
télétransmission en Préfecture du Gardle : **20 JUIN 2025**Et publication du : **20 JUIN 2025**

Présents : AUNAVE Philippe, AYNARD Valérie, BLANC-GARIN Michelle, BOUE Pascale, CHARROIS Jean-Paul, DAYON Patrice, GILLET Ghislaine, JOUVION Didier, JULLIAN Véronique, LAFORGUE Isabelle, MEGER Patrick, PORTAL François, REVEILLON Odile, SAADI Jérôme, VERDIER Ludovic.

Absents excusés :

- ♦ AZEMARD Annick → procuration à GADILLE Gilles
- ♦ COUTURIER Danièle → procuration à BLANC-GARIN M.
- ♦ CREGUT Laetitia.

Secrétaire de séance : Patrick MEGER**2025-06-33 : EPA « CENTRE SOCIAL ESCAL » - CONVENTION SEJOUR ETE 2025
POUR LES JEUNES COLLEGIENS ET LYCEENS DE MOINS DE 18 ANS**

Dans le cadre de la Convention l'ESCALE des Habitants, signée par les villes de Bezouze, Cabrières, Lédénon, Marguerittes, Saint-Gervasy et l'EPA CENTRE SOCIAL ESCAL, pour la période 2022-2025, l'EPA développe une réflexion et un plan d'actions coordonnées sur la question de la Jeunesse à l'échelle du bassin de vie.

Durant l'été 2025, afin de créer du lien entre les jeunes de 11 à 17 ans du bassin de vie, l'EPA a l'initiative d'organiser un séjour de vacances. La prise en charge de l'aide financière par la mairie est de 100 € par enfant domicilié sur la commune, dans la limite de 5 enfants. Le Centre Social "ESCAL" établira un tableau récapitulatif des participants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'allouer une aide financière de 100 € par enfant inscrit au séjour proposé cet été. L'enveloppe globale du montant de l'aide communale allouée à ces séjours ne pourra pas dépasser un budget de 500 € ce qui correspond à 5 participants pour le séjour été.
- AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec l'EPA CENTRE SOCIAL ESCAL.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,


Patrick MEGER



Gilles GADILLE

**Monsieur le Maire**

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.